

DOSSIER D'INSCRIPTION - RÉINSCRIPTION 2026 - 2027			
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION		<input type="checkbox"/> REINSCRIPTION	
INFORMATIONS ÉLÈVE			
NOM			
PRÉNOM			
Né(e) le		à	
Adresse			
CP		Ville	
Téléphone			
Courriel		@	
Établissement d'enseignement général (2026-2027)			
Classe ou niveau d'études (2026-2027)			
INFORMATIONS REPRÉSENTANTS LÉGAUX			
REPRÉSENTANT LÉGAL 1			
	<input type="checkbox"/> Madame		<input type="checkbox"/> Monsieur
NOM			
PRÉNOM			
Date de naissance <i>*facultatif</i>		à	<i>*facultatif</i>
Adresse			
CP		Ville	
Tél. mobile		Tél. fixe	
Courriel		@	
Profession <i>*facultatif</i>			
A prévenir en priorité	<input type="checkbox"/>		
REPRÉSENTANT LÉGAL 2 (si nécessaire)			
	<input type="checkbox"/> Madame		<input type="checkbox"/> Monsieur
NOM			
PRÉNOM			
Date de naissance <i>*facultatif</i>		à	<i>*facultatif</i>
Adresse			
CP		Ville	
Tél. mobile		Tél. fixe	
Courriel		@	
Profession <i>*facultatif</i>			
A prévenir en priorité	<input type="checkbox"/>		

PARCOURS ÉVEIL - INITIATION - DÉCOUVERTE

- Éveil musical (5 ans au 31 déc. 2026 - GS Maternelle)
- Découverte instrumentale (6 ans au 31 déc. 2026 - CP)
- Initiation instrumentale (6 ans au 31 déc. 2026 - CP)

Choix de l'horaire possible à partir du document
Inscription en formation musicale
en bas du formulaire

PARCOURS DIPLOMANT - A partir de 7 ans

Instrument pratiqué

Pour les enfants ayant fait la Découverte instrumentale en 2025-2026 ou pour les nouveaux élèves débutants :
Indiquer obligatoirement les instruments par ordre de préférence

1)

2)

3)

Attention, l'affectation définitive est faite en fonction des places disponibles. Elle vous sera communiquée par courrier, durant la première quinzaine de juillet.

Nouveaux élèves

Instrument pratiqué

Dernier établissement d'enseignement
artistique fréquenté

Nombre d'années et/ou cycle

FORMATION MUSICALE

La formation musicale est obligatoire en parcours diplômant

Choisir un cours à l'aide du document «Inscription formation musicale»

PRATIQUE COLLECTIVE

Choix de la pratique collective souhaitée à partir du document **Inscription pratique collective**

(Se renseigner auprès du professeur d'instrument sur les options et réaffectations envisagées)

Ce choix sera confirmé par les enseignants concernés en début d'année scolaire après concertation avec l'équipe pédagogique.

PARCOURS ACCOMPAGNÉ (PAC)

Le PAC se compose d'un cours d'instrument et d'une pratique collective (ou d'un cours de formation musicale, conseillé pour les débutants).

PAC I (années a & b)

PAC II* (années a & b)

PAC III* (années a & b)

**sous réserve d'acceptation de la reconduction du PAC (cf. règlement des études)*

Choix de l'instrument

Choix de la pratique collective souhaitée à partir du document **Inscription pratique collective**

(Se renseigner auprès du professeur d'instrument sur les options et réaffectations envisagées)

Ce choix sera confirmé par les enseignants concernés en début d'année scolaire après concertation avec l'équipe pédagogique

PARCOURS ATELIER (PAT) – PARCOURS PROJET

Le PAT est ouvert aux **adultes** ayant déjà une pratique instrumentale, il se compose uniquement d'une ou plusieurs pratiques collectives.

Choix de la pratique collective souhaitée à partir du document **Inscription pratique collective**

Instrument :

DOSSIER D'INSCRIPTION - RÉINSCRIPTION		2026 / 2027
NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :		CONTACT : 04.74.25.41.38
INSCRIPTION FORMATION MUSICALE 2026 / 2027		inscription.emm@grandbourg.fr
CYCLE D'ÉVEIL		
ÉVEIL MUSICAL		
JOURS	HORAIRES DE COURS	COURS CHOISI
Mercredi	16h45 à 17h30	<input type="checkbox"/>
DÉCOUVERTE ET INITIATION INSTRUMENTALE		
Mardi	17h15 à 18h00	<input type="checkbox"/>
Mercredi	16h00 à 16h45	<input type="checkbox"/>
CYCLE 1		
FM 1.1 (FM : 1h + Chant choral : 30mn)		
Lundi (ados)	18h00 à 19h00	<input type="checkbox"/>
Mardi	17h00 à 18h30	<input type="checkbox"/>
Mercredi	13h30 à 15h00	<input type="checkbox"/>
FM 1.2 (FM : 1h + Chant choral : 30mn)		
Mardi	18h00 à 19h30	<input type="checkbox"/>
Mercredi	14h30 à 16h00	<input type="checkbox"/>
FM 1.3		
Lundi	17h00 à 18h00	<input type="checkbox"/>
Mercredi	16h00 à 17h00	<input type="checkbox"/>
FM 1.4		
Mercredi	14h00 à 15h00	<input type="checkbox"/>
Jeudi	17h30 à 18h30	<input type="checkbox"/>
FM ADULTES		
ADULTES 1 (débutants)		
Lundi	19h00 à 20h00	<input type="checkbox"/>
ADULTES 2 (avancés)		
Jeudi	18h30 à 19h30	<input type="checkbox"/>
CYCLE 2		
FM 2.1		
Mercredi	17h00 à 18h00	<input type="checkbox"/>
FM 2.2		
Mercredi	18h00 à 19h00	<input type="checkbox"/>
FM 2.3		
Mercredi	18h00 à 19h00	<input type="checkbox"/>
ATELIERS DE FM CYCLE 2		
ATELIER MAO		
Mercredi	Horaires mis en place avec le professeur	<input type="checkbox"/>
ATELIER INSTRUMENTAL		
Samedi	10h00 à 11h00	<input type="checkbox"/>

INSCRIPTION PRATIQUE COLLECTIVE
2026 / 2027

NOM	Prénom	Instrument joué	Niveau instrumental	Pratique collective pratiquée en 2025 /2026

CHOIX DE LA PRATIQUE INSTRUMENTALE SOUHAITÉE **

Pratique collective	Niveaux	Enseignants	Jours	Horaires	Choix
Les Zikmuciens	Cycle 1, dès la 3ème année		Samedi	11h00 à 12h00	<input type="checkbox"/>
Batucada	Ouvert à tous	F. Moronnoz	Sessions tout au long de l'année		<input type="checkbox"/>
Ensemble vocal <i>Accessible sous conditions : prendre RV avec l'enseignante</i>	A partir de 1C3	S. Jequier	Sessions tout au long de l'année		<input type="checkbox"/>
Atelier Musiques actuelles		R. Salaün	Samedi	11h30 à 12h45	<input type="checkbox"/>
JD Space Musiques actuelles		E. Diochon	Samedi	10h00 à 11h30	<input type="checkbox"/>
Union musicale d'Attignat		Référent : V. Govindin	Vendredi	20h30 à 22h30	<input type="checkbox"/>
Lyre Bressane de Foissiat		Référent : R. Matarin	Vendredi	20h30 à 22h30	<input type="checkbox"/>
Union Musicale de Montrevel		Référente : Anne Den Hartog	Vendredi	20h30 à 22h30	<input type="checkbox"/>
Avenir Saindinois - St Didier d'Aussiat		Référent : Karly Béréziat	Samedi	17h00 à 19h00	<input type="checkbox"/>
Autre (pratique dans un ensemble extérieur à l'école de musique)	Si vous cochez cette case, merci de préciser dans quel ensemble : <input type="text"/>				<input type="checkbox"/>
Musique de Chambre**		Plusieurs enseignants	A définir		<input type="checkbox"/>

**Attention : la tarification diffère selon la discipline choisie

Se renseigner auprès du professeur d'instrument sur les options et réaffectations envisagées

Ce choix sera confirmé par les enseignants concernés en début d'année scolaire après concertation avec l'équipe pédagogique

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : (dernière quittance 2026 d'eau ou d'énergie) sur lequel figurent obligatoirement l'adresse de facturation et l'adresse de livraison, uniquement pour les résidents de Grand Bourg Agglomération.
- **Un relevé d'identité bancaire (RIB)**, si la formule de prélèvement automatique a été choisie (uniquement pour les nouveaux prélèvements ou dans le cas de changement de domiciliation bancaire). Dans ce cas, fournir obligatoirement le mandat de prélèvement SEPA, ci-joint, dûment rempli.
- Photocopie de **l'avis d'imposition 2026 (portant sur les revenus 2025)** et **justificatif récent des prestations perçues de la CAF, pour tous les élèves résidents de Grand Bourg Agglomération**. Ces documents sont à fournir dès réception **impérativement avant le 10 octobre 2026**, au Secrétariat.
- **Attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC)**
Dans le cadre de la réglementation des établissements publics, tous les élèves inscrits (mineurs ou adultes) à l'école de musique doivent souscrire à une assurance Responsabilité civile. Elle est obligatoire et nominative et doit couvrir toute la période scolaire. La photocopie de ce document est à remettre au Secrétariat **avant le 10 octobre 2026**
- **Attestation d'assurance en cas de location d'un instrument**
Pour tout instrument loué auprès de l'école de musique, la famille doit souscrire un contrat d'assurance spécifique. Cette attestation est obligatoire et nominative et doit couvrir toute la période scolaire. En l'absence de celle-ci, l'instrument ne pourra être remis à l'élève.

Je, soussigné(e)reconnais avoir pris connaissance des conditions de scolarité, tarifs et modalités d'inscription, arrêtés dans les règlements en vigueur*.

Condition de règlement en 1 fois par prélèvement (de novembre à juin)

Tout désistement postérieur au 6 octobre entraînera le paiement de l'intégralité des droits annuels de scolarité (sauf en cas de déménagement ou pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif).

- En tant qu'adulte, ou responsable légal de l'enfant, je **donne mon accord** à l'Etablissement pour que me/lui soient administrés les soins d'urgence que peut nécessiter mon/son état de santé, autorise l'établissement à faire assurer mon/son transport par les services d'urgence dans un établissement hospitalier en cas de besoin.

Et par ailleurs,

autorise n'autorise pas

- L'utilisation de mon image (pour les majeurs)
- L'utilisation de l'image de mon enfant pour l'édition et la diffusion de documents graphiques et vidéos (affiches, programmes de concert, invitations, dossiers de presse, illustrations du site internet du Conservatoire d'Agglomération).

Fait à le 2026.

Signature :

* le nom fait office de signature

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Rappel : les inscriptions à l'école de musique sont fonction du nombre de places disponibles

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
DE MONTREVEL-EN-BRESSE/CA3B
Centre Culturel – 66 rue Comte de Montrevel
01340 MONTREVEL-EN-BRESSE
04.74.25.41.38
E-Mail : emm@grandbourg.fr

POUR LES ÉLÈVES MINEURS UNIQUEMENT

Nom :

Prénom :

AUTORISATION PARENTALE

Le représentant légal de l'élève :

- l'autorise à participer aux manifestations organisées par l'Ecole de Musique pendant l'année scolaire (auditions, concerts, examens, journées d'Orchestre Junior, échanges, fête de la musique...)
- déclare avoir pris connaissance du fait que l'Ecole de Musique n'est pas responsable des élèves :
pendant les inter-cours : lorsqu'ils sont présents dans les locaux de l'école de musique en dehors de leurs horaires de cours,
pendant les manifestations : en dehors des moments où ils se produisent sur scène.

DECHARGE PARENTALE

Le représentant légal de l'élève :

s'engage à récupérer son enfant dans la salle de musique (instrument, formation musicale, orchestre, atelier, musique d'ensemble, répétitions supplémentaires...) à l'heure précise de la fin du cours. Il prend note qu'en cas de retard, l'enfant restera dans la salle de cours avec son professeur. Si celui-ci est dans l'obligation de quitter l'Ecole de Musique, l'enfant sera remis à un autre professeur ou au secrétariat.

Liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant (en dehors des personnes responsables) :

.....
.....
.....

Dans le cas contraire :

décharge l'Ecole de Musique de toute responsabilité et autorise son enfant à repartir seul de l'École de Musique, à la fin de son cours.

Dans les deux cas, l'engagement ou la décharge parentale sont valables quel que soit le lieu du cours ou de la répétition : Centre Culturel de Montrevel, salles des sociétés musicales d'Attignat et Foissiat, lieux de répétitions générales pour les concerts...

Fait à Montrevel-en-Bresse, le
Signature des parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Mentions pour les formulaires

L'École de Musique Intercommunale de Montrevel-en-Bresse est le responsable de traitement de vos données personnelles qu'elle collecte.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à

Gestion des inscriptions à l'école de musique intercommunale de Montrevel-en-Bresse :

Les données récoltées ne font pas l'objet d'un transfert vers des tiers.

Les informations sont conservées conformément aux obligations légales ou aux finalités poursuivies.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données (Règlement Européen n° 2016-679 ; Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement des informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par mail à l'adresse suivante : protectiondonnees@grandbourg.fr

Pour toute information relative à vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (protectiondonnees@grandbourg.fr).

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Vous trouverez des renseignements au lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/844> .